



CONTRAT-PROJET D'AGENCE

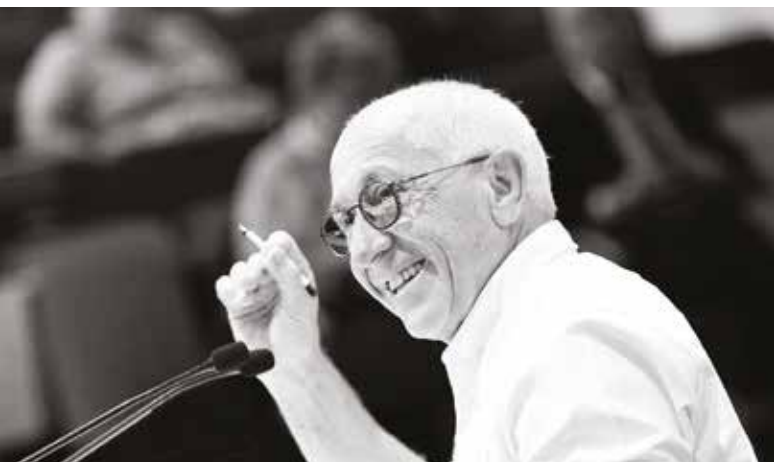
HORIZON 6 ANS

**2026
2031.**

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	p. 3
INTRODUCTION	p. 4
1. NOTRE ENGAGEMENT : ORIENTER LES TERRITOIRES DANS LES DÉFIS DES TRANSITIONS ET L'ADAPTATION	p. 6
a. Transitions ? De quoi parle-t-on ?	
b. Sur quelles valeurs fondons-nous nos objectifs de transitions. Que visons-nous ?	
c. Les prismes qui guident les travaux de l'AUDAP	
d. Chemin à suivre pour les Transitions	
2. NOTRE POSITIONNEMENT : UNE APPROCHE GLOBALE, EXPERTE, COLLABORATIVE EN SUD-AQUITAIN	p. 12
a. Les piliers réaffirmés pour décliner cet engagement agence Forum : le territoire Sud-Aquitain / la plateforme d'acteurs / le Réseau	
b. Une double posture d'ingénierie	
c. S'ancrer dans le territoire : nos axes de travail / objectifs stratégiques	
3. UNE MISE EN ŒUVRE MUTUELLE DU CONTRAT-PROJET D'AGENCE ET PAR ÉTAPES	p. 16
a. Les outils	
b. Les actions	
c. Les étapes prévisionnelles du Contrat-Projet AUDAP 2026 – 2031	
d. Communiquer pour faire pédagogie	
e. Un financement au service du Contrat-Projet	

Mot du Président



JEAN-RENÉ ETCHEGARAY

Président de l'AUDAP,
Président de la Communauté
d'agglomération du Pays Basque,
Maire de Bayonne



L'AUDAP, UN ATOUT POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DANS LE SUD-AQUITAIN

« Ce qui est rare est précieux ». En créant en 1998 l'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, nos Collectivités locales se sont dotées d'une ingénierie commune pour réfléchir ensemble à éclairer l'avenir de nos territoires. Il en existe seulement 50 en France, jusqu'à huit dans les Hauts de France ou six en Bretagne, nous en avons deux dans toute la Nouvelle Aquitaine.

L'AUDAP est donc un service précieux que nous avons décidé d'offrir à nos Collectivités du Sud-Aquitain, une expertise de proximité depuis près de 30 ans, portée par le sens du collectif, avec une approche pluridisciplinaire et « 360° ».

Cette lecture transversale et décloisonnée des sujets nous est indispensable car nos territoires ont des défis majeurs à relever. Sur le climat, la moitié du problème des ressources en eau au niveau national se concentre dans le Sud-Ouest ; en démographie, le Sud-Aquitain atteindra 30 % de plus de 65 ans dans sa population en 2038, quand en France ce palier sera à peine atteint en 2050 ; ces deux premiers défis ne sont pas sans impact sur l'économie locale dont les modèles devront évoluer, comme celui de la fabrique de nos villes et villages qui devra s'adapter à plus de sobriété.

Pour répondre à ces défis, le Sud-Aquitain dispose d'atouts : son armature de villes et de villages qui maillent le territoire, un réseau hydrographique dense autour de

l'Adour, une diversité de paysages, de la montagne au littoral, en passant par des plaines fertiles, un tissu économique de PME adossé à des Formations Supérieures de qualité...

Avec sa vingtaine de membres EPCI et Collectivités territoriales et locales et près d'un million d'habitants dans les territoires qu'elle couvre, l'Agence d'Urbanisme représente aussi un atout précieux dans la pluralité de ses objets et champs de compétences : urbanisme, politiques du logement, mobilités, programmation d'espaces et d'équipements publics, documents et feuilles de route stratégiques, paysages et espaces naturels, ZAE...

Ce Contrat-Projet de l'AUDAP, co-construit entre nous tous, pose l'intention stratégique pour l'Agence : nous la mettons au service de l'accompagnement de nos Membres à la mise en œuvre des réponses aux défis des Transitions auxquels est confronté l'aménagement de nos territoires. Fort de nos 4 Collèges, nous rassemblons tous les acteurs de la transformation possible de nos territoires. Cette synergie, croisée avec des expertises à la fois englobantes et pointues de nos équipes, donne à l'AUDAP les moyens de répondre aux questionnements de nos Membres. Bonne lecture : qu'elle vous conforte dans l'indispensable utilité de notre Agence d'Urbanisme à nos côtés !

Introduction



NOUS SOMMES L'AGENCE D'URBANISME DU SUD-AQUITAINE

- Un Tiers-lieu de confiance
- Une Plateforme d'observation et de dialogue
- Un Laboratoire d'expérimentation
- La mémoire vivante des Territoires à travers une équipe pluridisciplinaire

Nos valeurs sont nourries par les territoires qui sont membres de l'Agence : sens du collectif, transversalité, pro-activité, sens de l'intérêt général, proximité.
L'AUDAP c'est : une Agence, deux sites (Pau et Bayonne).

Extrait Article L.132-6 du CU modifié par la Loi 2021-1104 du 22 août 2021

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1. De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
2. De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
3. De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
5. D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
6. De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
7. D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Un Contrat-Projet lie les parties et oriente leurs travaux communs

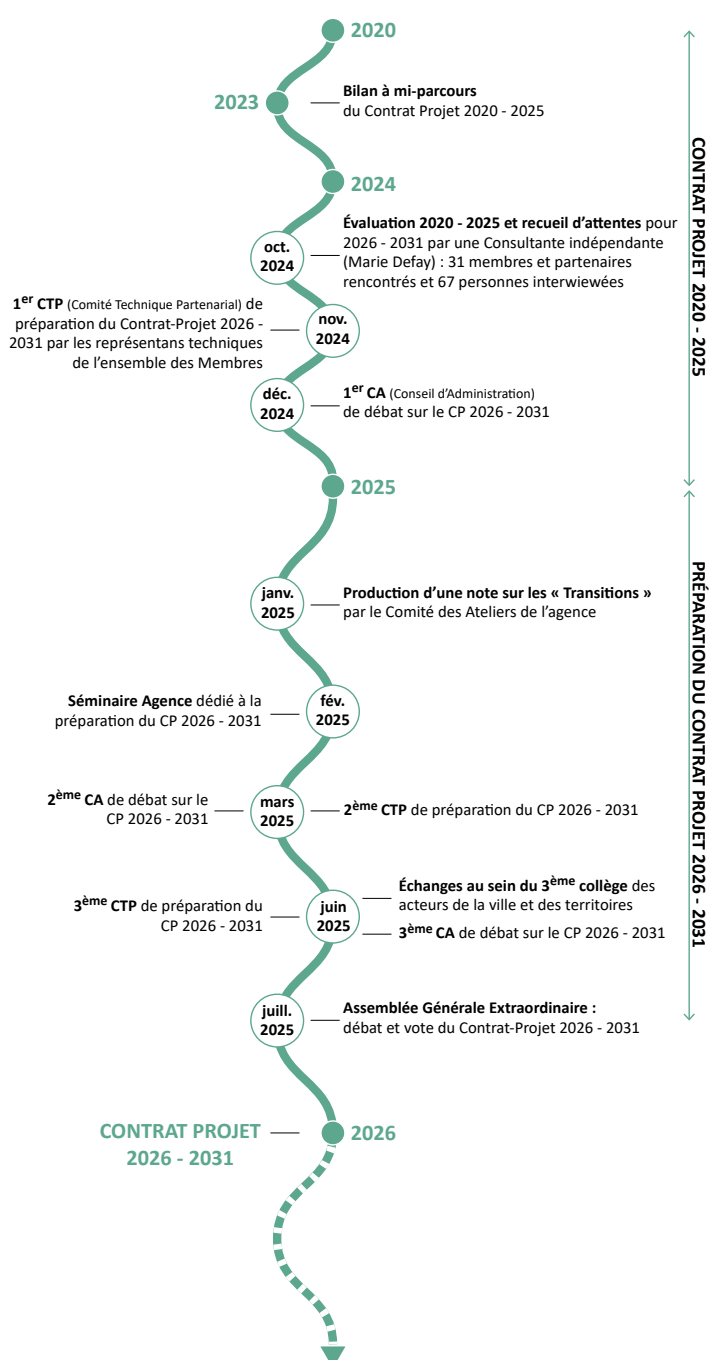
- Un Contrat engage mutuellement les parties entre elles car une Agence est d'abord l'émanation de ses Membres.
- Un Projet est l'image d'une situation future que l'on prévoit d'atteindre, en précisant l'itinéraire que l'on envisage de suivre pour y parvenir.
- Le Projet d'Agence de l'AUDAP est un Contrat entre les membres la composant comme avec l'équipe de l'Agence : il implique une réciprocité entre eux.
- D'une part, il implique l'acceptation par les Membres de donner à l'Agence les moyens de le mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs fixés.
- D'autre part, l'équipe de l'Agence s'engage à mettre en œuvre de manière adéquate et judicieuse les moyens attribués par les Membres au service du Contrat-Projet et du bénéfice des membres.

Le Contrat-Projet de l'AUDAP est de 6 ans, soit deux engagements triennaux des Membres, avec un bilan à mi-parcours.



UN CONTRAT-PROJET COLLECTIF ET PARTAGÉ

Travaux préparatoires : une élaboration collaborative entre tous les membres de l'Agence.



Les besoins d'Agence exprimés par nos Membres

Lors des entretiens menés par notre Consultante indépendante avec nos Membres, les attentes formulées ont été claires. Unaniment, ils attendent de l'Agence qu'elle les accompagne dans les Transitions :

1. « Les politiques publiques doivent être alignées sur les Transitions (sic) ».
2. Dans cet objectif, l'acceptabilité des Transitions est citée par nos Membres, tous profils confondus, comme une condition majeure de leurs mises en œuvre.
3. La demande sur la prospective est également partagée « L'anticipation et la gestion des incertitudes sont devenues fondamentales (sic) ».
4. Plus concrètement, des besoins d'accompagnement de l'Agence sont attendus entre autres sur la spatialisation des enjeux urbains, les alternatives au modèle pavillonnaire, la prise en compte de l'eau dès l'amont des projets d'aménagement, les réponses aux difficultés d'accès au logement sur nos territoires.

01

Notre engagement

Orienter les territoires dans les défis des Transitions et l'Adaptation /



ADAPTER LES TERRITOIRES POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT ET DES HABITANTS

Quatre grands changements s'opèrent dans la période que nous vivons : le changement climatique (dont effets du réchauffement), l'effondrement de la biodiversité (dont effets sur les équilibres écologiques), le changement démographique (dont les effets du vieillissement), le changement économique (dont les effets de la raréfaction des ressources).

Pour y répondre, **les Membres de l'Agence ont affirmé leur volonté d'orienter les missions de l'Agence en direction des Transitions, et ont affiché clairement une conviction : pour que cette direction soit opérante, les Transitions doivent imprégner toutes les missions de l'Agence, être une constante de ses travaux.**

Pour cela, les Membres partagent ensemble sur les Transitions, un vocabulaire, des définitions, des valeurs et des méthodologies.

C'est à cette condition que l'ensemble des travaux et des missions de l'Agence seront nourris par l'objectif de mise en œuvre des Transitions. Nous pourrions passer ainsi d'une Agence « accompagnante » à une Agence « engagée » mais aussi « engageante » pour les Transitions.

Le Sud Aquitain au défi des Transitions :

- En 2030, le Sud-Aquitain comptera 28 % de plus de 65 ans pour 24 % en France. Nous atteindrons les 30 % en 2038 quand le national l'atteindra à peine en 2050.
- Le débit des rivières dans le bassin Adour Garonne aura baissé en 2050 de -20 % à -40 % et les débits d'étiage (période de basses eaux) de 30 à 40 %.
- L'altitude optimum de croissance du hêtre des Pyrénées a augmenté de 130 mètres entre 1970 et 2010.
- Dans le Sud Ouest, la recharge des nappes phréatiques aura diminué de 30 à 50 % en 2050.
- L'épaisseur du manteau neigeux aura réduit jusqu'à 40 % en 2050.
- La multiplication et l'allongement des périodes de forte chaleur impacteront les conditions de déroulement des chantiers du BTP.
- Certaines communes du Sud-Aquitain ont jusqu'à 60 % de logements exposés à un aléa fort ou moyen au retrait gonflement des argiles.



TRANSITIONS ? DE QUOI PARLE-T-ON ?

En linguistique, en chimie comme en sociologie, une transition exprime un « passage » : d'un état à l'autre, d'une situation à une autre. Une transition est donc un mouvement après qu'une valeur « seuil », ou « critique » a été atteinte, marquant le changement de phase. Le mouvement est rapide et puissant. La transition relève également du registre du « système » : les éléments sont entendus comme étant liés entre eux pour changer d'état.

Les Transitions impactent donc de fait profondément l'urbanisme des territoires, révélant leurs vulnérabilités : dans ce sens, l'AUDAP considère les Transitions :

- Environnementale (aspects climatiques et écologiques)
- Sociale (aspects démographiques, sociaux, socio-spatiaux)
- Économique (aspects énergétiques, sectoriels et spatiaux)

Face à la dimension écosystémique des Transitions, il n'y a pas d'autre choix que d'associer l'ensemble des acteurs à cette entreprise.

Les mots pour le dire...

Développement durable, transitions, bifurcation, mutation, transformation, résilience, robustesse, habitabilité... les mots se bousculent, l'un chassant l'autre ou le précisant ou le complétant, voire le corrigeant. Ils mélangent objectifs et moyens. Sans doute parce que nous ne parvenons pas à donner la vision finale, le projet de société vers lequel nous voulons aller.

Il reste que l'urgence climatique nous impose d'emprunter d'autres chemins, avec d'autres critères, d'autres boussoles, d'autres valeurs. L'Agence s'en tient à l'interrogation des moyens et des valeurs, laissant le projet de société à la sphère politique et sociétale.

Sur quelles valeurs fondons-nous nos objectifs de transitions. Que visons-nous ?

Les modèles de transition mis en œuvre par les territoires relèvent de choix politiques sur lesquels l'AUDAP pourra être mobilisée pour son expertise en tant qu'outil d'aide à la décision. Ce sont bien les territoires qui définissent et décident leur stratégie politique, l'Agence accompagne leur élaboration et leur mise en œuvre. Pour cela, elle pose ici un socle de valeurs sur lequel repose son intervention.

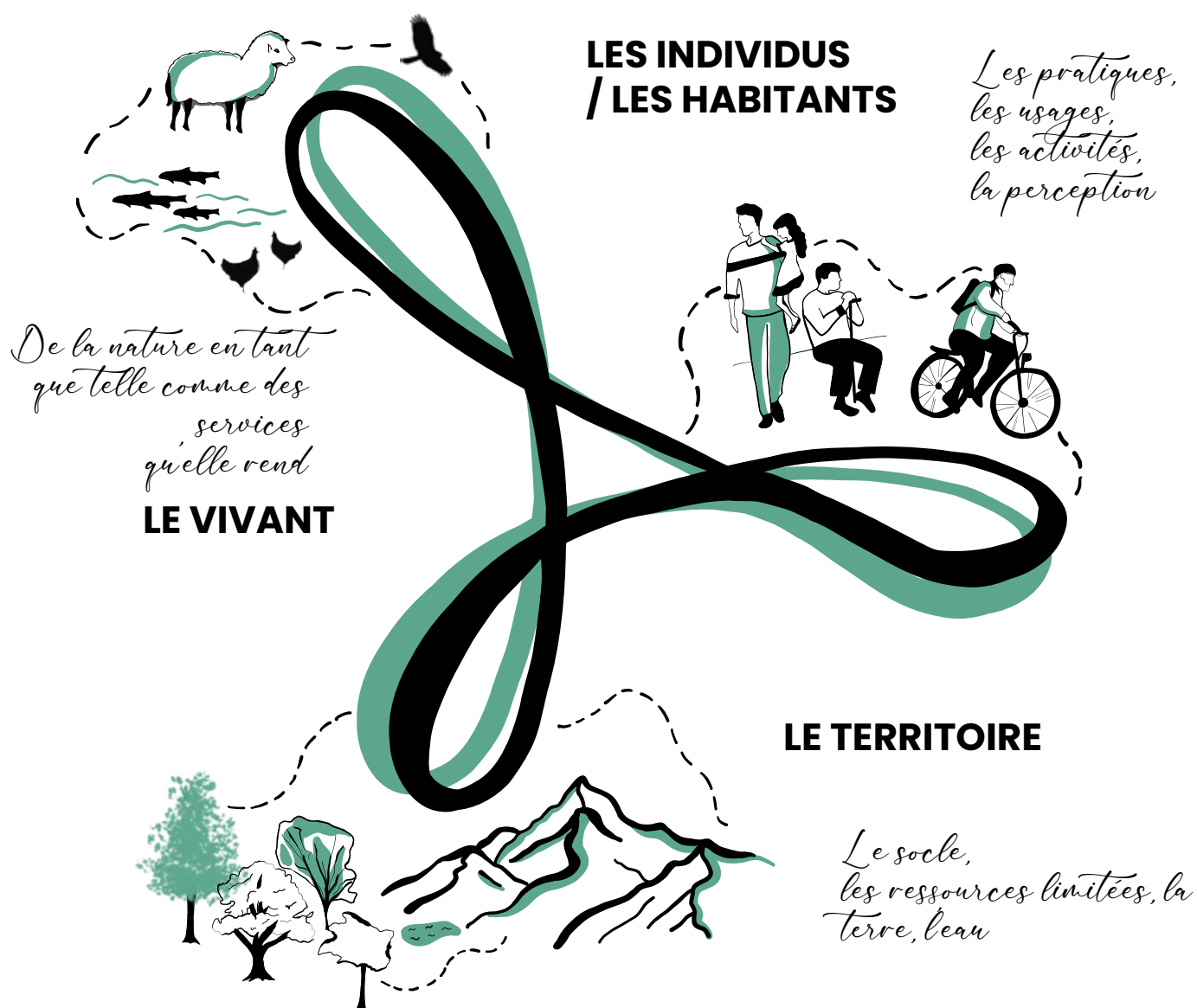
Les Membres de l'AUDAP considèrent que la mise en œuvre des transitions repose sur un triptyque : prendre soin du vivant, des êtres humains et des territoires, le tout dans un esprit de coopération.

- Du vivant : végétal et animal et des conditions du vivant à savoir les ressources élémentaires, eau, air, terre, lumière, dans toutes leurs composantes, au service du bien-être des habitants.
- Des humains : citoyens, habitants, visiteurs; avec leurs singularités et la prise en compte de leurs vulnérabilités, dans la perspective de construire des collectifs sur les territoires et de favoriser les conditions d'une plus grande équité sociale.
- Du territoire comme résultante de pratiques humaines sur un milieu : ce dont nous héritons et ce que nous allons transmettre, ce qui est à partager (les biens communs, les ressources diverses, énergétiques, matériaux) et ce qui les différencie (les spécificités territoriales).



Séminaire ZAE Berlanne - Novembre 2024

PRENDRE SOIN /





LES PRISMES QUI GUIDENT LES TRAVAUX DE L'AUDAP

En tant qu'outil d'ingénierie publique au service de ses Membres, l'AUDAP s'attachera à informer, décrypter, éclairer, défricher, scénariser le futur.

Pour cela, elle utilisera dans ses missions quatre prismes, porteurs de sens pour ses collaborateurs, qui légitimeront l'Agence auprès de ses Membres et des acteurs externes et participeront à la qualité des rendus de travaux :

- **Le prisme juridique et réglementaire** : dans son rôle d'accompagnement à l'élaboration des politiques publiques, les travaux de l'AUDAP s'inscriront dans les cadres législatifs et réglementaires ; dans son rôle d'éclaireur et dans un contexte législatif de droit à l'expérimentation, ils investiront des sujets qui pourront interpellier les cadres fixés, dans l'objectif de les interroger, voire de les faire évoluer.

- **Le prisme scientifique** : les travaux de l'AUDAP s'appuieront sur des données et des méthodes scientifiques, quantitatives comme qualitatives, qu'elles soient externes à l'Agence ou produites en interne. Les Transitions nécessitent de s'appuyer sur des éléments de diagnostics et des résultats solides et reconnus.

- **Le prisme sensible et participatif** : les travaux de l'AUDAP porteront une attention particulière au « sensible » dans leurs méthodes, notamment en faisant œuvre de pédagogie, en vulgarisant les contenus comme les résultats. Il s'agira également de promouvoir des démarches ascendantes, de terrain, dans lesquelles les pratiques des habitants, les usages du territoire trouvent toute leur place. Ils s'attacheront à considérer les habitants ou plus globalement la société civile comme actrice des projets portés, considérant que dans un monde en Transitions, faire AVEC et non plus seulement POUR est gage de réussite, ou du moins d'une acceptabilité et d'un allant commun renforcé.

- **Le prisme économique** : l'AUDAP s'assurera de la crédibilité économique des actions qu'elle promeut, ou du moins des conditions économiques utiles à leur mise en œuvre, y compris du coût de l'inaction et pas seulement du coût financier. Il s'agit d'interroger les modèles économiques, leur efficience : le rapport entre d'une part l'euro investi, la règle donnée ou le temps consacré et d'autre part l'atteinte de l'objectif recherché. Ce prisme n'empêchera pas l'Agence d'être innovante dans les solutions, au contraire.

En rupture avec les visions des décennies précédentes qui prônaient des approches interventionnistes, lourdes voire brutalistes de l'aménagement, les maux climatiques, environnementaux et énergétiques, demandent de ménager plus que d'aménager.

En parallèle, le champ d'intervention de l'action publique ne peut plus être sectorisé à outrance, siloté par objet ou thème, voire, parfois, concurrentiel entre les champs. Il s'agit aujourd'hui de développer une approche globale et systémique.



CHEMIN À SUIVRE POUR LES TRANSITIONS

La mise en œuvre des Transitions suit un chemin qui comprend plusieurs étapes, parfois concomitantes. Tout au long du chemin, surtout d'un chemin que l'on emprunte pour la première fois, il faut régulièrement "faire le point", évaluer et, au besoin, réorienter.

- Légitimer le sens de l'action : décrypter, éclairer :
 - Le rythme, expliquer le niveau d'urgence.
 - Le niveau de vulnérabilité : du vivant, des habitants et des territoires.
- Partager les objectifs moyens d'agir : faire collectif, coopérer :
 - Avec les élus et décideurs.
 - Avec les usagers du territoire.
- Arbitrer, faire des choix :
 - Éclairer et identifier les critères.
 - Scénariser les implications.
- Transformer / Agir : initier la mise en œuvre
 - Identifier les moyens adaptés.
 - Promouvoir la capacitation des acteurs : « empowerment ».
- Faire le point, évaluer : stopper, modifier, renforcer, réorienter...



Pas de côté

La culture des Agences d'urbanisme a toujours été de s'autoriser à « faire des pas de côtés », en dépassant les idées préconçues pour aider leurs Membres à imaginer des futurs différents, désirables, vers lesquels les territoires se projettent et font de la place à d'autres perspectives, d'autres solutions, à de l'innovation, voire tout simplement à de la réflexion collective pour répondre au mieux aux enjeux des Transitions.

L'ensemble des Membres et l'équipe de l'AUDAP adhèrent à cet engagement en faveur des Transitions, en ajoutant qu'elles sont à prendre comme une opportunité et non un frein, même si des handicaps sont à franchir ou à réduire.



Atelier toile béton - Novembre 2024

02

Notre positionnement

Le Sud-Aquitain, horizon d'une ingénierie écosystémique et pointue sur les vulnérabilités au bénéfice de l'habitabilité



2.1 LES PILIERS RÉAFFIRMÉS POUR DÉCLINER CET ENGAGEMENT AGENCE FORUM : LE TERRITOIRE SUD-AQUITAINE / LA PLATEFORME D'ACTEURS / LE RÉSEAU

L'Agence Forum est un espace territorial et partenarial de débats et d'échanges :

- Pour les membres de l'Agence, le territoire Sud-Aquitain est un espace de destinées communes entre Collectivités et EPCI. Dans ce cadre, ils souhaitent que l'Agence offre des scènes pour instaurer et faciliter le Dialogue Inter-territorial dans le Sud-Aquitain et entre ce dernier et des territoires hors périmètre, ayant soit des impacts sur celui-ci, soit des enjeux similaires.
- Pour les membres de l'Agence, l'urbanisme et l'aménagement sont des exercices collectifs qui mobilisent de multiples acteurs. Dans ce cadre, ils souhaitent que l'Agence soit une plateforme de rencontres et d'échanges entre les acteurs des territoires : être un lieu de ressources et d'échanges d'expériences, un outil d'acculturation partagé, d'information et de diffusion, un acteur de la pédagogie des Transitions.
- Pour les membres, la mise en réseau par l'Agence est une nécessité. Celle-ci doit tisser des partenariats solides et pérennes avec un ensemble d'acteurs : UPPA, CAF, ARS, ADEME, OFB, CPAM, Météo France, France Travail...et s'appuyer sur son réseau national de la FNAU.



2.2 UNE DOUBLE POSTURE D'INGÉNIEURIE

- **Articuler approche éco-systémique et expertises pointues** : parce que notre monde est de plus en plus complexe, en interaction, analyser les sujets par des approches écosystémiques, en les décroissant, contribuera à résoudre d'éventuelles contradictions entre politiques publiques en valorisant les gains réciproques. Allier approche écosystémique et expertises pointues n'est pas contradictoire : la première nourrit le socle de connaissances permettant à la seconde d'être plus pertinente dans ses analyses et propositions. Les deux approches peuvent être menées par des ressources internes à l'AUDAP et le recours à des expertises externes.
- **Articuler dimension stratégique et impulsion à la mise en œuvre** : parce que la théorie ne vaut que si elle est éprouvée par l'expérience, l'Agence doit démontrer, illustrer ses travaux et accompagner ses membres vers la mise en œuvre concrète des stratégies. L'approche de l'Agence propose de partir le plus souvent possible du projet et non de l'opportunité ou de l'injonction : dans ces derniers cas, l'Agence invitera à penser « projet » soit par l'échelle spatiale soit par l'ambition programmatique. Si le projet passe par une mise en récit politique appropriable et partagée, l'Agence doit l'articuler à ses modalités de mise en œuvre : « Comment j'explique le projet et comment je le mets en œuvre. ». L'Agence affiche également le droit à l'expérimentation : « Soit je réussis, soit j'apprends. »



2.3 S'ANCER DANS LE TERRITOIRE : NOS AXES DE TRAVAIL / OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

L'Agence Forum est au cœur du projet d'Agence : Observation, Prospective, Dialogue et Pédagogie

- **Observer à 360°** : la connaissance des territoires et leur observation sont le cœur de métier de l'Agence. Pour cela, elle a opéré le virage du numérique pour sa mission première d'Observation. Elle dispose d'une Fabrik de la Data pour collecter, intégrer et qualifier les datas utiles au décryptage des évolutions sociales et territoriales ; dans ce domaine, le recours éclairé à l'IA doit être testé, évalué et développé (algorithmes, modélisation et machine learning...). Il s'agit aussi pour l'Agence d'articuler ses dispositifs d'observation avec ceux de ses membres.

- **Ouvrir le champ de la Prospective** : à la fois sur le récit dans une approche systémique, le recours aux imaginaires et à la fiction ET sur l'objectivation par la data de la prospective, les scénarios (de l'inaction à l'anticipation) : faire dialoguer le récit et l'objectivation.

- **Poursuivre et intensifier le Dialogue Territorial en Sud-Aquitain** : les territoires des Membres de l'Agence partagent des enjeux stratégiques qui dépassent les frontières administratives des institutions : marchés du logement, mobilité, gestion de l'eau, modèles urbains, renouvellement des ZAE... C'est ensemble que ces questions doivent être travaillées.

- **Faire pédagogie** : auprès des élus comme des techniciens et acteurs du territoire. Communiquer pour partager et s'acculturer ensemble. Cet objectif prendra des formes variées : modules de formation / sensibilisation, séminaires, ateliers, conférences...

Sans frontière

La coopération transfrontalière est dans notre cercle de voisinage immédiat, même si l'article 132.6 du Code de l'urbanisme dans son alinéa 5° donne cet horizon à toutes les Agences d'urbanisme.

Les Communautés Autonomes d'Aragon, de Navarre et d'Euskadi partagent avec l'Etat français et nos Collectivités locales le massif des Pyrénées, le littoral, des cours d'eau, ainsi que des échanges quotidiens économiques, commerciaux, de services, de loisirs, de formation... qui s'intensifient. L'Europe se construit ici au quotidien et l'AUDAP s'engage à en être acteur, dans le cadre des réponses aux défis des Transitions.

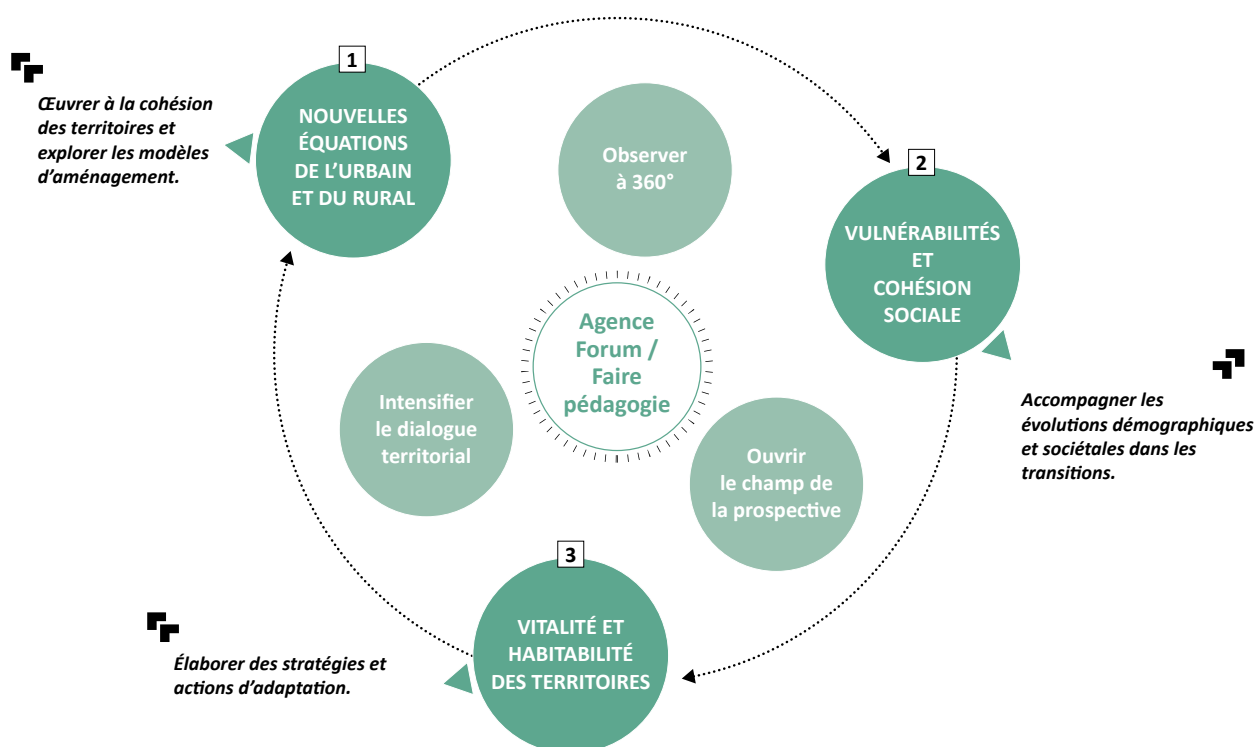


TROIS AXES STRATÉGIQUES GUIDERONT LES TRAVAUX DE L'AGENCE ET SON PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS

L'Agence doit aider à l'identification des faiblesses, des risques et vulnérabilités comme des forces et ressources des territoires face aux défis climatiques, démographiques et économiques.

- **Les nouvelles équations de l'urbain et du rural au cœur de l'identité du Sud-Aquitain** : les modèles urbains et villageois d'aménagement sont percutés par les Transitions : comment les renouveler ? Urbanisme règlementaire, planifié, négocié ? Une clé pour l'avenir, le sol (l'élément « terre » comme le foncier) : perméabilisation à l'eau, puits de carbone, ressource végétale et de biodiversité, foncier pour les activités humaines. L'habitat au cœur des enjeux : accès au logement, aux services, aux mobilités.
- **Les liens vulnérabilités sociales et cohésion sociale, dans des territoires du Sud-Aquitain marqués par les transitions démographiques et/ou l'attractivité résidentielle**. L'analyse des phénomènes socio-résidentiels sur les territoires est indispensable pour repérer les points de fragilité comme les points de levier. Les usages et les pratiques des habitants, leurs ressources et leurs difficultés sont des champs à investiguer dans les politiques publiques pour leur permettre d'accompagner les évolutions démographiques et sociétales dans les Transitions.
- **Promouvoir des solutions d'adaptation soutenables pour la vitalité et l'habitabilité de nos territoires** : l'attractivité des territoires n'est plus l'alpha et l'oméga des politiques territoriales : la notion d'habitabilité (capacité d'un territoire à satisfaire avec ses ressources finies les besoins de sa population) a pris le pas parmi les Membres de l'Agence. Renaturation et solutions fondées sur la nature ; stratégies environnementales, requalifications urbaines et villageoises, nouveaux modèles d'habiter, optimisation des équipements et infrastructures... : autant de pistes travaillées par l'Agence.

Les Trois Axes du Programme Partenarial d'Activités de l'AUDAP





Séminaire agence - Janvier 2024

Les Missions de mutualisation Augmentée (MMA) de l'AUDAP, auxquelles contribuent l'ensemble des Membres, ont été riches ces dernières années. Ces « MMA » incarnent le rôle d'une Agence défricheuse et éclairceuse. Les sujets sont proposés et choisis collectivement et visent à permettre à nos Membres d'avoir une expertise sur un sujet stratégique encore peu exploré et ainsi de pouvoir anticiper. Chaque membre s'engage à contribuer à plusieurs MMA. Un objectif à terme de 30 % de MMA dans le Programme d'Activités est fixé.

Bien vivre à +4°C

Habiter le rural

La marche, tous piétons !

La tournée des paysages

Sobriété foncière et nouveaux modèles d'aménagement

Dialogue inter-territorial Sud-Aqu coastain sur l'accès au logement

La toile du BTP

Les ZAE du futur

Outil des coûts résidentiels

Vieillir sur nos territoires : éclairer les possibilités

03

Notre mise en œuvre

Une élaboration du Contrat Projet d'Agence mutuelle et par étapes



3.2 LES ACTIONS

La mise en œuvre du Contrat-Projet est mutuelle entre les Parties engagées. Elle s'appuie sur des outils, passe par des actions et fixe des étapes qui jalonnent sa réalisation. Des supports pédagogiques et de communication assurent sa diffusion.



3.1 LES OUTILS

- Les Conventions triennales signées par les Membres sont la pierre angulaire du Contrat-Projet qui garantit sa mise en œuvre et une visibilité pour l'Agence.
- Faire vivre le 3° Collège et se rapprocher des acteurs privés aussi (secteur associatif, entreprises, professionnels type géomètres, notaires, Chambres Consulaires...).
- Faire vivre l'organisation interne transversale de l'AUDAP au service de l'ambition de l'Agence : valorisation du dispositif des Ateliers.
- S'appuyer sur les outils collaboratifs de l'Agence :
 - Datalabs,
 - Labforums
 - FabLab : PPex (Preuves par l'Exemple)
 - Mastères Classes

- Impliquer nos administrateurs dans les missions de l'Agence, sur le principe d'administrateurs-référents sur les Missions Socles et de Mutualisation Augmentée : Observation, Dialogue Interterritorial, Transfrontalier...
- Pérenniser et consolider le 4° Collège des Communes des EPCI membres de l'AUDAP, en Béarn, Pays Basque et Landes : l'association des Communes est la garantie pour les Membres que l'AUDAP est au contact du terrain.
- Consolider et élargir les partenariats : AEAG, ADEME, CAF, ARS, CPAM, France Travail, Action Logement, Météo France...
- Consolider l'expertise des équipes de l'AUDAP avec des formations adaptées.
- Nouer des partenariats de collaborations avec les ingénieries locales (CAUE 64 et 40, APGL, ADACL40...) aux bénéfices mutuels et au bénéfice de la qualité des conseils à la décision des territoires.



3.3 LES ÉTAPES PRÉVISIONNELLES DU CONTRAT-PROJET AUDAP 2026 – 2031 :

L'AUDAP s'est dotée d'un calendrier d'objectifs annualisés à atteindre qui jalonnent les 6 années du Contrat-Projet. Ils permettront à tous les membres d'en évaluer la mise en œuvre en continu, en plus du bilan à mi-parcours, en 2028. + « les chantiers ».

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
GESTION DU CONTRAT-PROJET	Engagements triennaux des Membres		Préparation des prochaines triennales Bilan du CP à mi-parcours	Renouvellement des Conventions Triennales		Évaluation du CP en cours et préparation du CP 2032/2037
ASSISE TERRITORIALE, MEMBRES & PARTENARIATS	Consolidation du socle des Membres atteint en 2025	Rallier les 4 Communautés d'Agglomération du Sud-Aquitain à l'AUDAP : CAPB, CAPBP, CAGD, CAM2M				
	5 à 6 communes dans le 4° Collège		Élargissement du 4° Collège à 10 communes		Stabilisation du 4° Collège à 15 communes	
	Élargissement des Conventions de Partenariat : ARS, ADEME, Action Logement...	Consolidation du 3° Collège et son élargissement		Renouvellement des Conventions de Partenariat : AEAG, ADEME, ARS, Action Logement...		
	Conventions de collaborations ingénieries locales : CAUE 64 et 40, APGL, ADACL40			Renouvellement des conventions de collaborations ingénierie locales		
AXES DE TRAVAIL / POSITIONNEMENT		Atteindre un niveau de MMA à 25 % de l'activité			Atteindre un niveau de MMA à 30 % de l'activité	
	Formation-Sensibilisation des nouveaux élus aux enjeux des Transitions	Avoir positionné l'AUDAP sur la Prospective auprès de ses Membres	Avoir positionné l'AUDAP sur le pré-opérationnel et l'expérimentation	Tirer un bilan du Dialogue Inter-territorial en Sud-Aquitain		
LES ÉVÈNEMENTS			Évènement des 30 ans de l'AUDAP : quels dialogues interterritoriaux en Sud-Aquitain ?		Évènement sur un premier bilan des Transitions en Sud-Aquitain	



3.4 COMMUNIQUER POUR FAIRE PÉDAGOGIE

L'équipe AUDAP de l'atelier FORUM assure « L'a » ligne éditoriale de l'Agence à l'attention des Membres. Elle repose sur quatre supports pour...

... prendre de la hauteur : c'est « **l'a Revue** », Points de vue et Recherche, périodicité annuelle : notre projet est d'ouvrir son Comité de rédaction à des volontaires du CTP.



... suivre les travaux de l'Agence : c'est « **l'a Lettre** », actualités de l'Agence, périodicité bimestrielle, avec carte du mois.



... suivre l'actualité : c'est « **l'a Une** », Revue de presse, périodicité hebdomadaire.

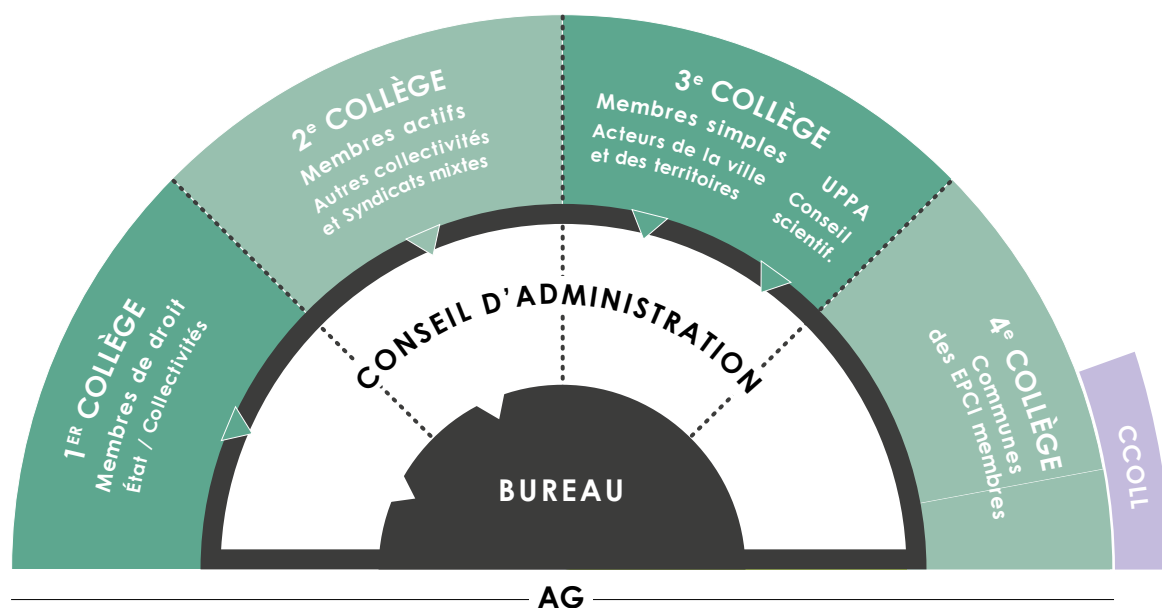


... creuser des sujets : c'est « **l'a Note** », résumé technique à visée pédagogique sur des travaux ou sujets en cours, périodicité au rythme des sujets.





3.5 UN FINANCEMENT AU SERVICE DU CONTRAT-PROJET



Les modalités de financement de l'AUDAP sont un pacte de pérennité basé sur la confiance, la solidarité et l'utilité des travaux de l'Agence selon ses Membres :

- Elles tiennent compte de l'évolution du contexte et des contraintes financières et budgétaires des Collectivités Territoriales.
- Elles reposent sur la satisfaction des Membres relativement aux travaux et productions de l'AUDAP, conforme au fait qu'une association rende des services à ses adhérents cotisants dans une logique de mutualisation.

Les membres de droit Collectivités Locales du 1^{er} Collège (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental Pyrénées-Atlantiques, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées) participent au fonctionnement de l'association par une contribution annuelle de 95 000 € chacun, valant également adhésion.

L'État, par le biais de la dotation DGALN aux Agences d'Urbanisme, finance l'association sur ses lignes budgétaires propres affectées à cet objet.

Les membres des 2^e et 3^e Collèges, membres actifs et membres simples, adhèrent à l'association en s'acquittant d'une cotisation forfaitaire annuelle de 5 000 €.

Les membres du 4^e Collège, dits membres associés puisqu'il

s'agit de communes dont l'EPCI de rattachement est déjà membre de l'Agence, adhèrent à l'association en s'acquittant d'une cotisation forfaitaire annuelle de 50 euros (1 % de la cotisation de leur EPCI de rattachement).

Dans une logique de mutualisation, les membres de l'association définissent ensemble les missions de travail de l'AUDAP sur la base d'un prix de journée forfaitaire¹ intégrant les prestations de l'Observatoire et les productions de communication de l'AUDAP.

Ce modèle de financement s'inscrit dans une logique gagnant-gagnant entre l'AUDAP et ses adhérents. La qualité de réalisation des missions est la garantie de la confiance apportée dans l'agence par l'adhérent :

- Pour répondre au principe de solidarité, ce mode de financement reposant moins sur la subvention de fonctionnement et plus sur les missions contribuant au Programme d'Activités, implique la nécessité de contractualiser sur trois ans avec l'AUDAP. Chaque membre s'engage dans une Convention Triennale.
- Pour répondre au principe de mutualisation, chaque adhérent s'engage dans sa convention à participer à un pourcentage minimum de 15 % de Missions de Mutualisation Augmentée.

¹Montant défini par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, affecté à compter de 2027 d'un coefficient d'actualisation annuelle de 1 %.

**Petite Caserne
2 Allée des Platanes
64100 Bayonne**

**1 rue Lapouble
64000 Pau**

**05 59 46 50 10
www.audap.org**

**l'au⁷
dap**

Agence d'urbanisme
Atlantique & Pyrénées



Les membres de droit de l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées